



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE AUTONOME
POUR L'EXPLOITATION DE LA GENDARMERIE
DU MERCREDI 13 SEPTEMBRE – COMMUNE DE MONTREUIL-JUIGNE**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 septembre à 17h00, le conseil d'exploitation de la régie autonome pour l'exploitation de la gendarmerie de Montreuil-Juigné s'est réuni à la mairie de Montreuil-Juigné, Esplanade Jean Moulin, salle Mayenne sous la présidence de Pierre-Samuel ABLAIN.

Etaient présents :

- Monsieur ABLAIN Pierre-Samuel
- Madame DELCROIX Elisabeth
- Monsieur MAILLARD Philippe
- Monsieur CHOPLIN Jean-Yves
- Monsieur POIRIER Damien (directeur)

Etait absente :

- Madame VADOT Françoise

Conseillers en exercice : 5

Date de la convocation : le 03 aout 2023

- Appel nominal
- Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Point sur le dossier d'agrandissement de la gendarmerie :

Une rencontre a été organisée en juillet avec le bailleur social Angers Loire Habitat pour échanger sur le projet d'agrandissement de la gendarmerie (logements + bureaux) et la création de de la future BTA. Des discussions sont également en cours avec Alter concernant l'acquisition des parcelles. La possibilité d'une reprise de la gendarmerie actuelle par ALH est évoquée ; cela permettrait de transférer la dette gendarmerie à ce bailleur. Les conditions juridiques de reprise doivent être analysées plus en détail.

Point sur la sous-location de la gendarmerie :

La sous-location entre la Commune et la gendarmerie a été rattachée à la régie autonome suite au conseil municipal du 28/06. Les loyers peuvent donc être perçus directement via le budget annexe.

Le loyer de la sous-location a été révisé au 1er juin pour être fixé à 220 125,92 € (contre 200 609 € depuis le 1^{er} juin 2020) ; cette révision est effectuée à partir de l'indice ILAT. Le loyer est révisé tous les 3 ans. M. Ablain a rappelé aux membres du conseil d'exploitation l'historique lié à la fixation de ce loyer et la problématique concernant le décalage entre les paliers successifs des emprunts à rembourser et l'augmentation plus limitée des loyers.

Point sur l'exécution du budget :

Est présentée l'exécution du budget au 11/09

FONCTIONNEMENT			
Dépenses de fonctionnement		BP	Exécution du budget au 11/09
606282	Fournitures bâtiments	0,00 €	86,50 €
615228	Entretien bâtiments	10 000,00 €	10 222,20 €
6156	Contrats	4 000,00 €	1 200,00 €
627	Frais bancaires	0,00 €	200,00 €
62878	Taxes foncières	20 000,00 €	0,00 €
6615	intérêts ligne de trésorerie	0,00 €	22,82 €
6618	Intérêts	160 000,00 €	112 643,89 €
6811	Amortissement	130 000,00 €	117 635,33 €
023	Virement à la section investissement	13 000,00 €	0,00 €
	TOTAL	337 000,00 €	242 010,74 €
Recettes de fonctionnement			
002	Excédent exercice 2022	100 000,00 €	0,00 €
70878	Remboursement TEOM	2 000,00 €	0,00 €
752	Loyers	200 000,00 €	101 930,91 €
74748	subvention	35 000,00 €	35 000,00 €
	TOTAL	337 000,00 €	136 930,91 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement			
1675	Remboursement du capital	115 000,00 €	80 911,73 €
2031	Etudes	2 000,00 €	0,00 €
21321	Travaux	0,00 €	0,00 €
21352	Aménagements et autres installations	26 000,00 €	0,00 €
	TOTAL	143 000,00 €	80 911,73 €
Recettes d'investissement			
281321	Amortissement	120 000,00 €	117 407,33 €
281352	Amortissement	8 000,00 €	0,00 €
28031	Amortissement	2 000,00 €	228,00 €
021	Virement de la section fonctionnement	13 000,00 €	0,00 €
	TOTAL	143 000,00 €	117 635,33 €

La séance est levée à 18h.